

La Lettre du Pays Vitryat

LE TERRITOIRE ET NOTRE STRUCTURE EVOLUENT !

3 communautés de communes au 1er janvier 2017

En 2015, la loi NOTRe¹ a fixé des seuils minimum de population pour les communautés de communes dans l'objectif d'améliorer et d'optimiser leur fonctionnement. Ceci a conduit plusieurs collectivités à fusionner au 1^{er} janvier 2017. Sur notre territoire, la communauté de communes Saulx et Bruxenelle a ainsi fusionné avec la communauté de communes Côtes de Champagne et Saulx, donnant naissance à la **Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx**. Lors de cette fusion, les communes de Cheminon et Maurupt-le-Montois ont rejoint la Communauté de l'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise



Communes, communauté de communes ...qui fait quoi ?

Les communes et les communautés de communes se répartissent les compétences pour gérer au mieux le territoire. D'ici 2020, la loi impose 7 compétences obligatoires aux communautés de communes :

- | | |
|---|--|
| 1- l'aménagement de l'espace (PLUi), | 4- la collecte et le traitement des déchets, |
| 2- les actions de développement économique dont la promotion du tourisme | 5- la gestion des milieux aquatiques et les préventions d'inondation |
| 3- l'Aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens voyage | 6- l'assainissement |
| | 7- l'eau |



En plus des 7 compétences précitées, elles doivent en choisir 3 parmi une liste de 9 : c'est ce qu'on appelle les compétences optionnelles.

Les communes, elles, auront en charge l'ensemble des compétences non transférées à la communauté de communes. (Source : Mairie conseil septembre 2015)

Association, Syndicat, qu'est-ce que cette transformation va changer ?

En 2016, les statuts de l'Association ADEVA Pays Vitryat ont changé. Elle est devenue un Syndicat Mixte. Mais qu'est-ce que cela change ?

Les missions de l'association d'accompagnement et de support en **ingénierie de projet** sur les thématiques du **développement territorial** (habitat, développement durable), des **services à la population** (mobilité, santé, vieillissement) et de **l'emploi et l'économie** (Création reprise d'entreprise, ORAC2) restent inchangées (voir les articles suivants).

Chiffres clés du Pays
en 2017

100 communes

44 616

Habitants

(Source INSEE, 2014)

Le statut de **Syndicat Mixte permet** aux communautés de communes du Pays Vitryat de **déléguer la compétence SCOT¹**. Le Syndicat va donc piloter l'élaboration de ce schéma qui aura une incidence sur les documents de référence des communes servant à instruire les permis de construire (PLU¹ et cartes communales). Cette nouvelle « mission » concerne principalement les élus du territoire, mais tout au long de l'élaboration du SCOT (2 à 3 ans), une participation citoyenne sera organisée au travers de réunions publiques ou d'événements ponctuels pour que vous nous fassiez part de votre vision du territoire et de son évolution.

Pour plus d'informations : www.pays-vitryat.fr rubriques « Le Pays/Le Syndicat Mixte » et « Aménagement-Scot »

¹Nouvelle Organisation Territoriale de la République

²Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat voir article p. 3

³Schéma de Cohérence Territoriale

⁴Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LE NOUVEAU SITE INTERNET DU PAYS VITRYAT : CONNAITRE ET VIVRE SON TERRITOIRE

Après quelques années de service, le site internet d'ADEVA - Pays Vitryat fait peau neuve. Avec son nouveau style et sa nouvelle ergonomie, le site vous propose toujours les informations dont vous pouvez avoir besoin pour connaître, comprendre et vivre votre territoire.

Pour accéder au site internet du Pays Vitryat :

www.pays-vitryat.fr

Le nouveau site internet vous permet de suivre les dernières actualités du Pays Vitryat, affichées dans le bandeau d'accueil, et d'accéder à un ensemble de connaissances du territoire (études, statistiques, cartographies...) téléchargeables à la fin de chaque rubrique ou via l'observatoire (cartographie dynamique)

Le site du Pays Vitryat s'articule aujourd'hui autour de six rubriques :

- **Le Pays** vous présente le territoire, la structure et son organisation. Vous pouvez également y consulter les délibérations prises par le Comité Syndical,
- **Économie et Emploi, Services à la Population et Aménagement-SCoT** sont trois rubriques thématiques qui portent sur les différentes missions du Pays Vitryat,
- **LEADER** est la rubrique dédiée au fonds européen LEADER ; y sont présentées la démarche ainsi que les modalités de demande de subventions,
- **Vivre au Pays** vous propose quant à elle d'accéder au Pack Accueil des Nouveaux Arrivants.

Qu'est-ce que le Pack Accueil des Nouveaux Arrivants ?



Afin de renseigner ses habitants et de faciliter l'installation de nouveaux arrivants sur le territoire, le Pays Vitryat mets à disposition un Pack Accueil des Nouveaux Arrivants.

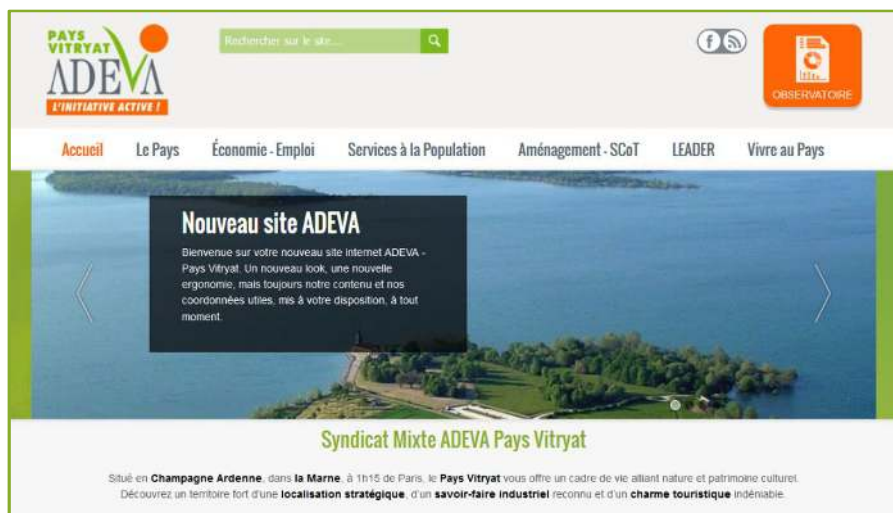
Ce pack centralise l'ensemble des informations et des contacts utiles pour la vie quotidienne au travers de neuf thématiques : démarches administratives, logement, déplacements, scolarité, emploi, santé...

Vous pouvez consulter ce Pack Accueil des Nouveaux Arrivants sur le site internet via la rubrique **Vivre au Pays** ou prochainement en format papier.

Un Observatoire Territorial pour le Pays Vitryat



L'observatoire du Pays Vitryat est disponible via le site internet en cliquant sur l'icône **Observatoire**. Celui-ci vous propose de découvrir et de comprendre le territoire au travers d'une cartographie comprenant des analyses statistiques (population, logement, emploi...). À terme, une cartothèque sera accessible afin de consulter de nombreuses cartes thématiques : urbanisme, environnement, habitat...



LEADER¹ 2014-2020 : UNE NOUVELLE ENVELOPPE FINANCIÈRE EUROPÉENNE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU PAYS VITRYAT

Le Pays Vitryat a candidaté en Octobre 2015 pour obtenir des fonds européens dédiés au développement des territoires ruraux. La réussite de la programmation 2007-2013 et les projets potentiels identifiés ont permis d'être retenus avec 14 autres territoires champardennais. ADEVA a alors constitué le **GAL² Pays Vitryat** pour aider, soutenir les porteurs de projets et suivre la gestion des fonds.

	Stratégie : Une économie plus solidaire pour un territoire plus attractif		Enveloppe : 1 186 800 €
	Territoire : Les 3 communautés de communes du Pays Vitryat		Comité de programmation : 54,5% membres société civile 45,5% membres élus
	Bénéficiaires : Porteurs publics comme privés		Taux d'intervention : 1€ d'aide française permet d'obtenir jusqu'à 4€ d'aide européenne

Une stratégie à la hauteur de nos ambitions

Pour déterminer les projets pouvant bénéficier de ces fonds LEADER, les acteurs locaux ont priorisé quatre thématiques :

- La structuration des acteurs et de l'offre touristique autour de l'identité territoriale :**
 Les atouts locaux doivent être valorisés et promus auprès des futurs visiteurs.
Type d'opérations subventionnées : communication, événementiels, professionnalisation des acteurs ou création d'outils numériques
- L'amélioration de la qualité de l'offre d'hébergement, de restauration et des sites patrimoniaux et à valeur touristique :**
 L'offre touristique du territoire doit gagner en qualité.
Type d'opérations subventionnées : investissements pour développer et améliorer l'hébergement, la restauration ou les sites d'accueil du public ou d'activités touristiques
- Le développement et la valorisation de nouveaux circuits de distribution, des éco-filières et de l'innovation en matière d'entrepreneuriat :**
 Des actions locales apparaissent régulièrement afin d'entreprendre et d'innover en matière d'économie.
Type d'opérations subventionnées : valorisation des produits de proximité, transition énergétique ou mutualisation dans les entreprises.
- La co-construction d'une politique sociale et l'amélioration de la mobilité à l'échelle territoriale :**
 Les territoires ruraux ont besoin de services à la population pour rester attractifs et dynamiques.
Type d'opérations subventionnées : optimisation du temps de travail, transférabilité des compétences, développement du bien-être et des services à la population.

Une ouverture sur l'extérieur grâce à la coopération

LEADER est un programme européen qui a aussi pour objectif de faciliter les coopérations entre les territoires français et européens. Ces actions permettent d'échanger et de travailler sur des problématiques communes aux territoires ruraux avec tous les pays de l'Union Européenne. ADEVA réserve à la coopération un budget de **89 340 €**.

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter **Catherine LAMBERT** au 03.26.62.10.69 ou **Marine CARASSAI** au 03.26.62.16.25 ou www.pays-vitryat.fr

rubrique « LEADER »



ORAC : UNE CHANCE DE DYNAMISER L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce, dispositif porté par ADEVA, aide au développement des activités artisanales et commerciales du Pays Vitryat. Un chargé de mission accompagne les entrepreneurs dans la constitution des dossiers de demandes de subvention. Une fois le projet finalisé, l'attribution s'effectue lors de commissions constituées d'élus locaux, des financeurs et des partenaires (2 à 3 par an).

Cette opération subventionnée par le Conseil Régional, l'État (FISAC¹) et les chambres consulaires consiste à financer :

297 500€
c'est l'enveloppe ORAC¹
encore disponible sur le
Pays Vitryat

- **Des actions individuelles** à hauteur de **20 % du montant Hors Taxe** des travaux ou des investissements matériels
- **Des actions collectives** (communication, label, développement T.I.C²), soutien **aux UCIA³**

Les dossiers doivent être complets **avant** le début des travaux ou l'investissement.

L'ORAC pour qui ? Comment ? Contactez Daniel STOLL au 03.26.62.16.28 ou

adeva.orac@orange.fr ou www.pays-vitryat.fr rubrique « Economie-Emploi/Entreprises »

CRÉATION/REPRISE ENTREPRISE : LE GUICHET 1^{er} ACCUEIL

Adeva propose un guichet 1^{er} Accueil, porte d'entrée de la création/reprise d'entreprise.

Accessible à tous, il offre :

- un accueil individualisé
- l'obtention d'informations sur la création et la reprise d'entreprise sur le territoire
- des conseils sur les étapes d'une création ou d'une reprise d'entreprise et sur les aides financières possibles
- une orientation vers les experts adéquats (CCI, CMA, Experts comptables,...)
- un accompagnement post création

Chiffre clé 2009-2016
**Plus de 800 porteurs de
projets rencontrés**

Observatoire des cellules commerciales

Afin de promouvoir et dynamiser les activités commerciales et faciliter la recherche de locaux, ADEVA met en place dans le cadre de son observatoire du territoire, un outil cartographique dédié aux cellules commerciales. Un recensement des activités et des locaux commerciaux sera réalisé durant le 1^{er} semestre 2017. Un questionnaire sera déposé auprès de tous les commerçants (Vitry Centre, Pargny, Sermaize...).

Les résultats seront consultables sur **le site du Pays Vitryat fin 2017**.

¹FISAC : Fonds d'Investissement pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

³UCIA : Union Commerciale Industrielle et Artisanale ²T.I.C : Technologies de l'Information et de la Communication

L'équipe d'ADEVA

Annaïg CUNTIGH Chef de projet (habitat, urbanisme, mobilité)

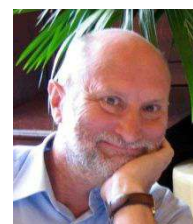
Catherine LAMBERT Assistante de direction / Gestionnaire LEADER

Marine CARASSAI Chargée de mission LEADER / Tourisme / Circuits courts

Daniel STOLL Chargé de mission ORAC / Guichet 1^{er} accueil

Clément DELAPORTE Chargé de mission GTEC / Vieillesse

Le mot du Président Philippe HANNECART



2016 a vu le nombre de communautés de Communes passer de 2062 à 1242 en France et de 4 à 3 sur notre arrondissement. Elles étaient 12 il y a 10ans !

Adeva a changé de statut pour passer d'association à Syndicat mixte afin de prendre en charge le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui couvre les 3 communautés de communes de notre territoire. Ce schéma sera conforme au Schéma régional et guidera les plans locaux d'urbanisme.

La Région Grand Est est maintenant en ordre de marche et nous coopérons déjà sur plusieurs thématiques.

Nous avons renouvelé une contractualisation avec la nouvelle l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

Nous travaillons activement avec les collectivités locales à la finalisation du contrat de ruralité porté financièrement par l'Etat qui permettra durant les 3 prochaines années de financer nombre de projets sur le Pays Vitryat.

Le site Internet a été totalement revu pour mieux répondre à vos attentes.

Bonne lecture !

Nous contacter

Syndicat Mixte ADEVA – Pays Vitryat
Centre d'affaires « La Fabrique »
6 bis, avenue de la République
51300 VITRY-LE-FRANÇOIS

Tél : 03 26 62 10 69

Mail : adeva.pays@wanadoo.fr

Site internet : www.pays-vitryat.fr